

EC3 Droit du patrimoine international

Conformes aux conditions générales d'admission pour le niveau d'études concerné.

Infos pratiques

- > ECTS : 2.0
- > Nombre d'heures : 12.0
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences sociales et administration

Présentation

L'internationalisation du droit du patrimoine et des musées (organisations internationales des musées; protection internationale du patrimoine) constitue un phénomène majeur d'évolution juridique et politique depuis la Seconde Guerre mondiale. Il revêt aujourd'hui une actualité accrue avec l'expansion de la notion de patrimoine mondial de l'humanité et avec les débats autour de la restitution des œuvres d'art. La situation sera analysée du point de vue du droit international et, plus particulièrement, de son application en France.

Objectifs

Acquisition de connaissances juridiques et organisationnelles (organisations internationales).

Capacité à penser des dispositifs de médiation portant sur les aspects politiques et juridiques du patrimoine dans le contexte de la mondialisation.

Évaluation

Devoir personnel.

Pré-requis nécessaires
